

***AVISU CESEC 2025-48<sup>1</sup>***  
***AVIS CESEC 2025-48***

*Rilativu à u*  
*Relatif au*

***Dispositivu di sustegnu à u mondu agriculu : differenziazione di a tariffazione di l'acqua per e filiere in tensione<sup>2</sup>***

*Dispositif de soutien au monde agricole : différenciation de la tarification de l'eau pour les filières en tension*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vistu** a lettera di prisetrazione di u 14 di nuvembre u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u **Dispositivu di sustegnu à u mondu agriculu : differenziazione di a tariffazione di l'acqua per e filiere in tensione** ;

**Vu** la lettre de saisine du 14 novembre 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le *Dispositif de soutien au monde agricole : différenciation de la tarification de l'eau pour les filières en tension* ;

**Après avoir entendu, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cunsiglieru esecutiva in carica di a pulitica di l'acqua, Presidente di l'Uffiziu d'ecchippamentu idrolícu di Corsica ;**

**À nant'à u rapportu di Marie-Josée SALVATORI, per a cummissione agricultura, sviluppu rurale, fundiariu, furesta, mare è pesca, adunita ghjovi u 20 di nuvembre di u 2025 ;**

*Sur rapport de Marie-Josée SALVATORI, pour la commission agriculture, développement rural, foncier, forêt, mer pêche, réunie jeudi 20 novembre 2025 ;*

---

<sup>1</sup> Avis adopté à l'unanimité  
Votants : 48

<sup>2</sup> Rapport AC 2025/O2/321

***U Cunsigliu Ecconomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica***  
***Adunitu in seduta pienaria u 25 di nuvembre di u 2025, in Bastia***  
***Prununzia l'avisu chì seguita***

Ce rapport de la Collectivité de Corse propose la mise en place d'un **dispositif de tarification différenciée de l'eau** pour les filières agricoles dites « en tension » (fourrage, céréales, élevage).

Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie globale de la politique de l'eau de la Corse, visant à préserver la ressource et garantir son accès durable pour tous, avec une attention particulière pour l'agriculture.

**Contexte et justification du soutien :**

- Filières en Tension : Les filières fourrage, céréales, et élevage connaissent une forte diminution de leurs marges (par exemple, marge brute inférieure à 354 €/ha pour le fourrage et 90 €/ha en bovin/plaine).
- Causes : Cette baisse est due à la hausse continue des intrants (alimentation, carburant) depuis 2022 et aux effets du réchauffement climatique et des crises économiques.
- Coût de l'Eau : Le coût de l'eau brute est devenu supérieur au seuil de rentabilité de ces exploitations en 2025, oscillant entre 420 € et 550 €/ha.

L'objectif du soutien est d'assurer la viabilité des exploitations et la continuité de la production, essentielle à la souveraineté alimentaire de la Corse.

**Le Dispositif de Tarification Différenciée envisagé :**

Le dispositif repose sur quatre piliers fondamentaux :

1. Ciblage Sectoriel : Seules les filières présentant une rentabilité structurellement insuffisante (fourrage, céréales, élevage) sont éligibles.
2. Co-construction : Les critères d'éligibilité et la nature du soutien sont définis conjointement par l'OEHC, l'ODARC et la Chambre d'Agriculture de Corse, et font l'objet d'une concertation annuelle.
3. Équité Territoriale et Conformité Technique : L'éligibilité repose sur des relevés objectifs de surfaces et débits et la mise en conformité des dispositifs de comptage.
4. Modulation et Transparence : Le soutien vise à garantir un coût cible d'irrigation à hauteur de 250 €/ha.

**Les modalités de Tarification :**

- **Part Fixe (Abonnement) :**

- Le calcul n'est plus basé sur le volume souscrit horaire (m<sup>3</sup>/h).
- Il est remplacé par un système par tranches de débit et de surface pour atteindre le coût cible de 250 €/ha.

La grille de l'abonnement est la suivante :

<b>Tranche de Débit</b>	<b>Abonnement Annuel (2026)</b>
0 à 20 m <sup>3</sup> /h	100 €
21 à 50 m <sup>3</sup> /h	200 €
51 à 80 m <sup>3</sup> /h	300 €
81 à 120 m <sup>3</sup> /h	500 €
>120 m <sup>3</sup> /h	1 000 €

- **Part Variable :**

- La part variable facturée au volume d'eau consommé est maintenue.
- Elle continue d'être calculée selon la formule officielle de l'OEHC, sans dérogation particulière.

#### **Conditions d'éligibilité et engagement :**

Les exploitants éligibles doivent :

- Être dûment identifiés dans les filières « en tension » (fourrage, céréales, élevage) ;
- Justifier d'un accès direct à la ressource gérée par l'OEHC et être en mesure de produire les relevés techniques demandés ;
- Accepter l'accompagnement technique (ODARC, CRA, OEHC) et participer à l'actualisation annuelle des données ;
- Se conformer aux préconisations de bonnes pratiques de gestion de l'eau ;
- S'engager dans un plan d'optimisation, de sécurisation et de gestion de la ressource sur une période de 3 à 5 ans.

Le dispositif prévoit une **clause de revoyure annuelle** pour ajuster le soutien financier en fonction de l'évolution des besoins et des contextes économiques/climatiques.

Ce dispositif vise à être à la fois un outil de **bonne gestion de la ressource en eau** et une **mesure de soutien équitable** et vertueuse au monde agricole

#### **Sur le rapport présenté, le CESECC émet les observations suivantes :**

Préalablement, le **CESECC considère** que ce rapport, mettant en place une tarification progressive visant à limiter les volumes, s'oriente dans la bonne direction et incite les acteurs, qui disent en être conscients ; à « s'engager dans une démarche de résilience et de sécurisation dès lors qu'elle s'inscrit dans un cadre général permettant une transition vertueuse partagée et progressive vers la construction d'un nouveau modèle ».

**Il estime donc** qu'une réflexion plus générale, visant à définir ce cadre pour la mise en œuvre d'une politique régionale plus globale de gestion transversale de l'eau, reconnue comme bien commun, s'avère nécessaire et est à construire à l'instar de celle déclinée par le « PAM » (Plan Agriculture climat Méditerranée) ; le rapport présenté ne met pas suffisamment en perspective cette démarche.

**Le CESECC souligne** la volonté affichée visant à objectiver, et à dimensionner au mieux, les besoins des cultures par filières avec pour but des consommations raisonnables maîtrisées ; cela permettra d'éviter certaines pratiques en inadéquation avec les besoins réels.

Néanmoins, **le CESECC s'inquiète** du nombre croissant de forages publics ou privés, autorisés ou non, et demande que la Collectivité de Corse intervienne auprès des services de l'Etat afin que des contrôles interviennent pour éviter que leur multiplication anarchique n'épuise les nappes phréatiques.

**Le CESECC entend :**

- La démarche engagée visant à remplacer, dans les 2 ans à venir, les compteurs volumétriques (sources d'erreurs) par des compteurs en télérelève ; Cela permettra un comptage « au plus juste » et une meilleure gestion des ressources ;
- Que la pose de ces compteurs sera financée sur des fonds FEADER ;
- Concernant la problématique des multi-abonnements, que le nouveau dispositif de tarification proposé permettra de résoudre les effets négatifs induits touchant de nombreux agriculteurs disposant de plusieurs petites parcelles ;
- Que sera présenté, tous les ans devant l'Assemblée de Corse, un état des lieux relatif à la préservation de la ressource en eau ;
- Que la chambre d'agriculture et l'ODARC accompagneront les agriculteurs dans le cadre de la mise en place des outils de gestion et de bonnes pratiques ayant pour objectif de réduire la consommation et de préserver la ressource.

Par ailleurs, **le CESECC prend note** de la demande de création d'un comité scientifique, installé au sein du comité de Bassin Corse, composé d'experts, qui serait chargé de travailler et de mener des réflexions, entre autres, sur les eaux profondes ou sur l'assèchement des nappes (résultant de pompages) afin de proposer des solutions efficientes et durables.

D'un point de vue environnemental, **le CESECC porte à la connaissance** de la Collectivité de Corse un travail réalisé au sein du réseau des CES de l'Arc Méditerranéen auquel il a contribué récemment et qui prend la forme d'un « Plaidoyer en faveur de la reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC » (cf. annexe).

**Il attire l'attention** sur les préconisations formulées, validées collectivement, « pour une gestion durable et stratégique des ressources en eau pour l'adaptation au changement climatique », susceptibles d'être reprises et notamment :

- Encourager les investissements dans l'utilisation des eaux non conventionnelles (dont les eaux grises) dans l'agriculture ;
- Promouvoir les investissements pour la gestion conjointe et coordonnée des eaux souterraines et des eaux de surface ;
- Promouvoir des initiatives innovantes et des modèles de gestion disruptifs pour relever les défis liés à l'eau dans l'agriculture méditerranéenne (banque de l'eau agricole) ;
- Promouvoir activement la diète méditerranéenne qui réduit considérablement l'empreinte hydrique (voir l'auto-saisine du CESECC « Mangha nustrali un'altra primura : l'autonomie alimentaire une cause territoriale »).

Par ailleurs, **le CESECC est convaincu** qu'une réflexion, impulsée par les principaux acteurs que sont la chambre d'agriculture, l'OEHC et l'ODARC, doit être menée avec les agriculteurs afin d'envisager des conversions de cultures moins gourmandes en eau pour s'engager vers plus de sobriété, **même s'il entend** les difficultés évoquées par Mme la Présidente de l'OEHC.

Concernant le stockage, **le CESECC incite** la Collectivité de Corse à engager une discussion, et à mener une réflexion, avec EDF concernant les Stations de Transfert d'Energie par Pompage (STEP), qui fonctionnent en circuit fermé, et qui permettent à la fois de « pomper de l'eau » mais aussi d'effectuer du stockage **et note** que l'absence d'un autre mode de stockage, la retenue collinaire, dans la liste des actions menées au sein de la stratégie opérationnelle figurant dans le rapport, résulte d'un oubli.

Enfin, **le CESECC note avec satisfaction** le développement de l'agroécologie et l'agroforesterie en Corse comme exemple de levier de résilience climatique ; 36 GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) œuvrant dans l'île.

**Le CESEC émet un avis favorable au rapport relatif au dispositif de soutien au monde agricole : différentiation de la tarification de l'eau pour les filières en tension.**

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

## **ANNEXE**

Plaidoyer pour une reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC, adopté par le réseau des Conseils Economiques et Sociaux de l'Arc Méditerranéen



## RESEAU DES CONSEILS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ARC MEDITERRANEEEN

### Plaidoyer pour une reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC

L'agriculture méditerranéenne joue un rôle crucial dans l'économie et la culture des zones côtières de la Méditerranée. Cependant, elle est confrontée à de grands défis tels que le changement climatique, la désertification et la concurrence internationale ainsi que la question de la relève générationnelle.

Le changement climatique touche particulièrement durement les régions de l'Arc méditerranéen en Europe, qui sont parmi les plus vulnérables du continent. Selon le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement du bassin méditerranéen est plus rapide que la moyenne mondiale, ce qui intensifie les phénomènes extrêmes tels que les vagues de chaleur, les sécheresses prolongées et les incendies de forêt.

Ces impacts ont des conséquences directes sur le secteur primaire, notamment dans l'agriculture où l'on observe une baisse de la productivité des cultures sensibles comme l'olivier, la vigne, les fruits secs et les agrumes, en raison du déficit hydrique et de l'augmentation des bioagresseurs associés aux températures plus élevées, et la perte de production due à de violentes tempêtes, des pluies intenses et la grêle. En outre, le niveau de la mer dans le bassin méditerranéen devrait augmenter considérablement d'ici la fin du siècle, ce qui pourrait avoir de graves répercussions sur les infrastructures côtières et les exploitations agricoles dans les zones basses, aggravant les défis auxquels sont confrontées les communautés locales. Ces impacts interdépendants soulignent la nécessité urgente de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation spécifiques au secteur primaire dans le contexte méditerranéen.

Les CES d'Andalousie, de la Communauté de Valence, Région de Murcie, de Catalogne, des îles Baléares, d'Occitanie, de Sud de France et de Corse s'entendent pour une reconnaissance spécifique dans la PAC de cette agriculture et de l'agriculture de leurs territoires insulaires et proposent des stratégies concrètes pour améliorer sa compétitivité, sa durabilité et sa résilience. Ils soulignent également la nécessité de promouvoir un dialogue structuré et permanent entre

les agriculteurs, les partenaires sociaux et les institutions, conformément à l'approche de gouvernance participative préconisée par la Commission européenne, dans lequel les Comités économiques et sociaux jouent un rôle essentiel en tant qu'instance de représentation et de concertation territoriale.

## 1) RENFORCER LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS MEDITERRANEENNES

### Enjeux

- Perte de rentabilité des exploitations agricoles méditerranéennes

Les exploitations agricoles des régions méditerranéennes d'Espagne et de France sont confrontées à des défis importants en termes de rentabilité. Bien que la disponibilité de données spécifiques par région soit limitée, des études et des analyses sectorielles suggèrent que des facteurs tels que l'augmentation des coûts de production, la volatilité des prix et la concurrence des pays tiers affectent négativement la rentabilité de ces exploitations. Ces exploitations, pour la plupart familiales et de petite ou moyenne dimension, ont plus de difficultés à s'adapter aux changements du marché et aux exigences réglementaires.

- Absence de relève générationnelle

Le vieillissement de la population agricole est un problème courant qui nécessite des programmes pour attirer les jeunes dans ce secteur. L'agriculture dans le sud de l'Europe a une plus grande proportion d'agriculteurs âgés et un plus faible taux d'installation de jeunes. Par exemple, selon l'enquête agricole 2020 d'Eurostat, les régions méditerranéennes comme l'Andalousie (Espagne) ou la Corse (France) présentent une proportion faible de chefs d'exploitation âgés de moins de 40 ans, avec des chiffres avoisinant les 6 à 8 %. En revanche, les régions d'Europe centrale et orientale comme la Podlaskie (Pologne) ou la Bavière (Allemagne) affichent des pourcentages légèrement plus élevés, entre 10 et 13 %, ce qui indique une participation plus active des jeunes au secteur agricole de ces régions par rapport à celles du sud de la Méditerranée.

- Concurrence des pays tiers

Les régions sont confrontées à la concurrence déloyale de pays tiers qui ne respectent pas les mêmes normes environnementales et sociales, sanitaires ou de sécurité alimentaire. En raison de la proximité géographique avec l'Afrique du Nord et des accords commerciaux avec des pays comme le Maroc ou la Tunisie, les produits agricoles euro-méditerranéens sont directement concurrencés par des importations à plus faibles coûts, ce qui tire vers le bas les prix pour les producteurs locaux.

- Abandon des terres agricoles

Dans des régions telles que la Communauté Valencienne et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la pression de l'urbanisation et du tourisme a réduit la superficie agricole utile de plus 11 % entre 2009 et 2020, selon les indicateurs d'Eurostat et les données nationales. De leur côté, des zones intérieures comme l'Alpujarra de la province d'Almería ou le centre de la Corse enregistrent des niveaux élevés de déprise agricole en raison du vieillissement dans les zones rurales, de la faible rentabilité et de l'augmentation des coûts. Dans le cas des territoires insulaires, et plus particulièrement des îles Baléares, cet effet est encore plus marqué en raison de leur limitation territoriale. Au cours des dernières années, de 2014 à 2024, l'abandon a

atteint 39 % du revenu agricole. Ce double processus entrave l'accès à la terre pour les nouveaux agriculteurs et menace la survie des systèmes agricoles méditerranéens traditionnels.

### Propositions

- **Promouvoir une politique de soutien financier adaptée aux spécificités structurelles des exploitations méditerranéennes**, qui garantisse leur viabilité économique, favorise l'investissement et renforce la stabilité des revenus. Une politique qui privilégie les exploitations en situation de vulnérabilité – notamment dans des zones et territoires insulaires soumis à des contraintes naturelles, au dépeuplement, au risque d'abandon ou de pénurie hydrique – par le biais d'aides destinées au maintien de l'activité agricole et à la préservation du tissu rural. Il est également essentiel de progresser dans la simplification administrative afin de garantir un versement efficace des aides, en réduisant les charges bureaucratiques et en adaptant les procédures à la réalité des petites et moyennes exploitations, avec un soutien technique accessible et des outils numériques appropriés
- **Améliorer la viabilité des exploitations méditerranéennes** par une intégration plus efficace dans des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires capables d'assurer une répartition équitable de la valeur tout au long de la chaîne et de garantir la rentabilité aux producteurs. Il est également proposé de promouvoir des labels liés à l'origine, à la qualité et à la durabilité, qui reconnaissent la valeur ajoutée des produits méditerranéens et assurent une meilleure rémunération pour ceux qui les produisent.
- **Favoriser la reconnaissance et l'accompagnement des exploitations agricoles qui adoptent des pratiques agricoles capables de générer des absorptions nettes de carbone et respectueuses de l'environnement.**  
Les initiatives de la Commission visant à encourager le stockage du carbone sont particulièrement pertinentes en Méditerranée, où la fragilité des sols et l'impact du changement climatique appellent à des modèles agricoles plus résilients. Des pratiques telles que l'agriculture régénératrice, la gestion durable des oliveraies ou la séquestration du carbone dans les sols peuvent apporter une contribution significative aux objectifs climatiques de l'UE, tout en offrant de nouvelles opportunités de revenus pour les exploitations agricoles de la région.
- **Reconnaitre et soutenir la spécificité du pastoralisme au niveau européen**, en particulier dans les zones forestières et montagneuses.
- **Promouvoir le renouvellement générationnel dans le secteur agricole**  
Lancer des initiatives visant à encourager les nouveaux agriculteurs à s'installer, en particulier les jeunes et les femmes, est essentiel pour freiner l'abandon rural et assurer le renouvellement des générations dans les régions méditerranéennes, où le vieillissement du secteur est le plus prononcé. Encourager l'accompagnement des nouveaux agriculteurs en les intégrant dans des structures organisationnelles, telles que des coopératives et des sociétés agricoles de transformation, où ils peuvent bénéficier de conseils et tirer parti des économies d'échelle pour garantir leur viabilité.
- **Renforcer la protection des marchés agricoles méditerranéens**  
Assurer des conditions de concurrence équitables pour les exploitations agricoles méditerranéennes en renforçant les clauses de réciprocité dans les accords avec les pays tiers, tels que ceux passés avec le Maroc ou la Tunisie, et en y intégrant des organismes de contrôle et de résolution des différends pour leur application effective. Il est essentiel

que les produits importés répondent aux mêmes normes sanitaires, environnementales et sociales que celles en vigueur dans l'UE. Des secteurs tels que les agrumes, la tomate et l'olivier sont particulièrement touchés par les importations à bas coût qui exercent une pression à la baisse sur les prix et mettent en péril la rentabilité des exploitations locales.

- **Promouvoir une PAC visant à défendre la professionnalisation du secteur agricole**, en simplifiant sa gestion administrative et en facilitant l'accès à ceux qui exercent une activité agricole durable et efficace, et à protéger leurs intérêts.
- **Mettre en place des instances consultatives entre les régions méditerranéennes**

Mettre en place des organes consultatifs permanents et promouvoir le dialogue social entre les régions méditerranéennes européennes afin de favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de politiques agricoles, de gestion de l'eau, d'innovation territoriale et d'adaptation au climat. Ces espaces de coopération horizontale permettraient de mieux faire entendre la voix méditerranéenne dans l'élaboration de la PAC, de consolider les alliances techniques et institutionnelles, et de promouvoir des approches territoriales coordonnées face à des défis communs, tels que la désertification, la concurrence déloyale ou la transition agroécologique.

## 2) ADAPTATION ET RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Défis

- S'adapter aux changements climatiques.

L'agriculture méditerranéenne est particulièrement vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses prolongées, les vagues de chaleur et les inondations torrentielles, dont l'impact est plus grave et plus récurrent dans cette région que dans d'autres zones agricoles de l'UE. Selon le GIEC, l'Europe du Sud connaîtra une baisse significative de la productivité agricole en raison de la hausse des températures et de l'intensification de ces événements, ce qui compromet la viabilité économique du secteur et la sécurité alimentaire. Cette réalité se manifeste déjà dans des régions comme l'Occitanie, où les températures moyennes variaient entre 9 et 14°C dans les années 1960, passant à une fourchette de 10,3 à 15,7 °C aujourd'hui. Cela met en évidence une accélération du changement climatique qui aggrave l'exposition et la fragilité des exploitations agricoles méditerranéennes.

- Désertification et dégradation des terres

La désertification et l'érosion des sols sont des problèmes critiques qui, en dégradant progressivement la fertilité des sols, en modifiant les équilibres écologiques et en réduisant la capacité des sols à retenir l'eau, menacent la durabilité de l'activité agricole en Méditerranée. Cette situation, qui sera aggravée par le changement climatique, menace significativement certaines régions de la Méditerranée, comme l'Andalousie (province d'Almeria), où environ 45 % du territoire est concerné par un risque élevé ou très élevé de désertification.

- Protection contre l'incendie

Les incendies de forêt constituent une menace croissante pour toutes les régions méditerranéennes.

- Crises sanitaires dues aux parasites et maladies dans le secteur de l'élevage

Le changement climatique influence le cycle de reproduction des parasites, modifiant la distribution et le comportement des bioagresseurs, en particulier dans les régions

méditerranéennes, où la hausse des températures et l'allongement des saisons chaudes favorisent leur propagation.

- Baisse des rendements des cultures méditerranéennes en raison du changement climatique

L'augmentation soutenue des températures, les modifications des cycles de précipitations et la fréquence croissante d'événements extrêmes entraînent une diminution généralisée du rendement des principales cultures en Méditerranée, telles que l'olivier, la vigne, les fruits secs, les agrumes et les productions maraîchères. La culture de l'olivier en est un clair exemple : lors de la campagne 2022/2023, la production d'huile d'olive en Espagne a été réduite de plus de 50 % par rapport à la moyenne des dernières années, en raison de la sécheresse et des températures élevées, entraînant de ce fait une augmentation significative des prix du produit. Cette perte de productivité compromet la rentabilité des exploitations et accentue la vulnérabilité du secteur agricole au changement climatique.

### Propositions

- **Mise en place d'un fonds supplémentaire spécifiquement dédié à la lutte contre le changement climatique.** Créer une ligne de financement indépendante au sein de la PAC pour l'atténuation, l'adaptation et la compensation des effets du changement climatique dans le domaine agricole, avec une attention particulière portée aux régions de l'Arc méditerranéen les plus exposées. Cette dotation renforcerait les mesures structurelles, les investissements durables et les systèmes de protection contre les événements climatiques extrêmes.
- **Promouvoir et financer des recherches variétales adaptées au contexte climatique méditerranéen**

Promouvoir des programmes de recherche et de développement de nouvelles variétés agricoles plus résilientes à la sécheresse, aux températures élevées et aux maladies émergentes, ainsi que des systèmes de culture diversifiés et adaptés aux changements climatiques. Ces variétés doivent répondre aux conditions agroclimatiques spécifiques du sud de l'Arc méditerranéen.

- **Renforcement de la surveillance phytosanitaire et de la lutte contre les nouveaux ravageurs**

Il est proposé de renforcer les systèmes de surveillance, d'alerte précoce et de lutte intégrée, en investissant davantage dans la recherche phytosanitaire et la coopération transfrontalière. Il est également nécessaire d'accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs stratégies de gestion, en leur garantissant l'accès à des solutions efficaces dans la mesure où les progrès de la recherche auront permis de commercialiser des solutions durables.

- **Promotion de la numérisation et du transfert de technologie pour la résilience du secteur agricole**

La promotion de la numérisation du secteur agricole (sans oublier le soutien nécessaire que les services publics doivent apporter aux agriculteurs touchés par la fracture numérique, afin de ne pas les discriminer) et du transfert de technologies est stratégique pour améliorer la résilience des exploitations agricoles de l'Arc méditerranéen, où la pression climatique, la salinisation des sols et la pénurie d'eau augmentent. En plus de promouvoir des systèmes d'irrigation efficaces – tels que l'irrigation localisée, déjà mise en œuvre dans 74 % des zones irrigables de la Communauté Valencienne – il est nécessaire de promouvoir des outils d'agriculture de

précision, tels que la surveillance à distance des cultures, les capteurs pour le contrôle de l'eau et du climat, et les systèmes numériques de gestion agricole et de l'élevage. Ces technologies permettent d'optimiser les ressources, d'anticiper les risques et de faciliter la prise de décision dans des milieux agricoles de plus en plus exposés à la variabilité climatique. À cette fin, la formation, le conseil technique et les mécanismes de partenariat public-privé destinés aux exploitations agricoles méditerranéennes doivent être renforcés.

- **Développer et adapter les systèmes d'assurance agricole contre le risque climatique**  
Préserver et développer l'assurance agricole, en valorisant des produits spécifiques face à des phénomènes climatiques exceptionnels tels que les inondations, les sécheresses prolongées, etc. Améliorer l'accessibilité de cet outil et encourager la participation des agriculteurs par des campagnes d'information et d'assistance technique.
- **Promouvoir les pratiques agroécologiques et les systèmes agricoles durables**  
Promouvoir l'agroécologie et l'agroforesterie pour une agriculture plus durable. Par exemple, en Catalogne, 19,8 % des terres agricoles du recensement ou 30,2 % de la surface agricole utilisée (SAU) en 2023 sont dédiées à l'agriculture biologique et intégrée. En Occitanie, elle concerne 21 % des exploitations et 19 % de la SAU.

### 3) GESTION DURABLE ET STRATÉGIQUE DE LA RESSOURCE EN EAU POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### Défis

- Gestion des ressources hydriques

La raréfaction structurelle de l'eau et l'irrégularité croissante des précipitations font de la gestion de l'eau l'un des principaux défis pour l'agriculture de l'Arc méditerranéen. Par exemple, à Murcie, les ressources en eau pourraient diminuer de 20 à 25 % d'ici à 2050.

- Les défis de la gestion partagée de l'eau.

La gestion de l'eau dans un contexte de stress hydrique croissant est un enjeu majeur, en particulier dans les régions où l'agriculture dépend fortement de l'irrigation, comme l'Andalousie, la Communauté Valencienne ou le sud de la France. L'augmentation de la demande en eau, la pression urbaine et touristique, la surexploitation des aquifères et la salinisation des sols dans les zones côtières aggravent une situation déjà difficile.

#### Propositions

- **Encourager les investissements dans l'utilisation des eaux non conventionnelles dans l'agriculture.**

Promouvoir l'utilisation sûre et réglementée de l'eau recyclée et dessalée dans les zones particulièrement touchées par la pénurie d'eau, comme la côte méditerranéenne (en respectant les spécificités de chaque culture). Cette mesure permet de réduire la pression sur les aquifères surexploités, notamment dans les environnements agricoles intensifs et périurbains. Dans les îles Baléares, 28 % de l'eau utilisée dans l'agriculture est de l'eau recyclée, dans la province d'Alicante (Communauté Valencienne) ce pourcentage atteint 76 %.

- Promouvoir les retenues collinaires, garantes de la bonne gestion des épisodes méditerranéens et de la disponibilité de la ressource eau lors des sécheresses. Les épisodes méditerranéens, caractérisés par de fortes pluies et des crues éclair, surviennent régulièrement en automne dans la région méditerranéenne française. D'ici 2100, les cumuls de précipitations les plus intenses de l'année devraient augmenter de 7 % en Occitanie et de 5 % en PACA (Trajectoire de Référence pour l'adaptation au Changement Climatique, scénario 4°C, Météo France). Parallèlement, les précipitations estivales devraient diminuer de 24 % en Occitanie et de 18 % en PACA. Afin d'améliorer la gestion des crues et renforcer la résilience de l'agriculture en période de sécheresse estivale, il serait pertinent de s'appuyer sur les retenues collinaires ou les réserves, afin de stocker l'eau de surface lorsqu'elle ruisselle. La pertinence de ces retenues doit être abordée dans le cadre d'une approche globale tenant compte des économies d'eau, des pratiques agricoles plus résilientes et des innovations technologiques en matière d'irrigation.
- Promouvoir les investissements pour la gestion conjointe et coordonnée des eaux souterraines et des eaux de surface, sur la base de critères de durabilité hydrogéologique et de disponibilité réelle, en tant qu'outil clé pour optimiser les ressources dans les bassins déficitaires et garantir une répartition plus équilibrée de l'eau entre les usages agricoles et environnementaux.
- Promouvoir l'investissement dans la modernisation des infrastructures d'irrigation. Moderniser et adapter les infrastructures d'irrigation dans les régions méditerranéennes, en privilégiant les systèmes performants tels que l'irrigation localisée, la télégestion et le contrôle automatisé. Ces investissements doivent viser à réduire les pertes d'eau, à optimiser l'utilisation de la ressource et à s'adapter aux scénarios de pénurie d'eau persistante.  
À cela doit s'ajouter la construction des infrastructures nécessaires au transport et au stockage de l'eau recyclée par le biais de partenariats public-privé.
- Promouvoir des initiatives innovantes et des modèles de gestion disruptifs pour relever les défis liés à l'eau dans l'agriculture méditerranéenne.  
La réduction de la disponibilité de l'eau exige de progresser vers des modèles de gestion plus efficaces, plus équitables et mieux adaptés à l'environnement, fondés sur l'innovation technologique, l'aménagement du territoire et une gouvernance intégrée de l'eau qui tienne compte des spécificités des systèmes agricoles méditerranéens. Un exemple de ce type d'initiatives est la « banque de l'eau agricole », un modèle visant à faciliter une gestion équitable et transparente de l'achat et de la vente des droits d'irrigation, garantissant une utilisation responsable de la ressource et la protection des écosystèmes aquatiques.
- Étendre le FEDER, ou du fonds qui le remplace, à des projets d'irrigation multi-usages  
Face à l'augmentation des sécheresses en Europe due au changement climatique, qui affecte particulièrement les territoires méditerranéens et les agriculteurs, et reconnaissant le potentiel des systèmes d'irrigation multi-usages pour une gestion efficace de l'eau, malgré la complexité de leur financement,  
Les Comités économiques et sociaux de l'Arc méditerranéen recommandent :
  - D'étendre l'utilisation du FEDER, ou du fonds qui le remplace, pour financer des projets d'irrigation à usages multiples dans les futurs programmes ;

- De préciser les critères d'éligibilité du FEDER, ou du fonds qui le remplace, pour ces projets afin de simplifier leur réalisation ;
- D'augmenter les moyens alloués au développement et à la mise en œuvre de ces systèmes pour mieux répondre aux défis croissants de la gestion de l'eau en Europe.

## 4) SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET PROMOTION DE LA PRODUCTION LOCALE. VALORISATION STRATÉGIQUE DU RÉGIME MÉDiterranéen

### Défis

- Nécessité de promouvoir le régime méditerranéen

Le régime méditerranéen, reconnu pour sa valeur nutritionnelle, culturelle et environnementale, est un modèle d'alimentation durable ancré dans les régions de l'Arc méditerranéen. Encourager la consommation de produits méditerranéens frais et de saison améliore non seulement la santé publique, mais renforce également les économies rurales et réduit l'empreinte écologique du système alimentaire sur ce territoire.

- Nécessité de renforcer la production agricole locale

Les conditions climatiques de l'Arc méditerranéen, conjuguées à la pression du marché et à la hausse des coûts de production, imposent des politiques visant à soutenir des modèles de production diversifiés, respectueux de l'environnement et ancrés dans les territoires.

### Propositions

- **Promouvoir activement la diète méditerranéenne**  
Soutien institutionnel de l'UE pour promouvoir la consommation de produits locaux, frais et sains typiques du régime méditerranéen, en intégrant ces principes dans les politiques de santé, d'éducation et de marchés publics (cantines scolaires, hôpitaux, etc.).
- **Soutien à la production agricole locale et durable**  
Mettre en place des mécanismes d'aide et de subvention à destination des agriculteurs qui développent des modèles de production durables, diversifiés et ancrés territorialement, contribuant de ce fait à la sécurité alimentaire et à la vitalité du milieu rural. Soutien à la promotion, à la commercialisation et à la consommation de produits locaux.
- **Développer et consolider des labels de qualité**  
Développer des labels pour reconnaître et promouvoir les produits agricoles méditerranéens. Promouvoir des labels attestant l'origine, la qualité et la durabilité des produits agricoles méditerranéens, en encourageant leur identification par le consommateur et en améliorant leur positionnement sur le marché.

## 5) STRATÉGIES TRANSVERSALES POUR UNE AGRICULTURE MÉDITERRANÉENNE DURABLE

### Défis

- Équilibre territorial entre les zones urbaines et rurales

Dans de nombreuses régions de l'Arc méditerranéen, la concentration croissante de la population et de l'activité économique dans les zones côtières a conduit à un processus de diminution de la population dans les zones rurales, ainsi qu'à une forte concurrence pour l'utilisation des terres agricoles sur le littoral. Ce déséquilibre territorial menace à la fois la continuité des exploitations familiales et la préservation des espaces agricoles traditionnels qui jouent le rôle de rempart contre la désertification, la perte de biodiversité ou les incendies. Le maintien de l'équilibre entre les zones urbaines et rurales est essentiel pour préserver le modèle agricole méditerranéen et garantir un développement territorial harmonieux.

- Reconnaissance des spécificités des îles et de leurs cultures

Les régions insulaires comme les îles Baléares et la Corse sont confrontées à des défis spécifiques liés à leur géographie, tels que l'augmentation du prix des matières premières ou l'isolement logistique. Ces défis sont encore plus marqués dans le cas des petites îles de l'archipel des Baléares, Minorque, Ibiza et Formentera, où les effets sont amplifiés par la double et triple insularité.

- Zones de contraintes naturelles

De nombreuses zones agricoles de la Méditerranée sont situées dans des territoires présentant des limitations naturelles – en raison de l'altitude, de la pente ou de la pénurie en eau – qui nécessitent une reconnaissance spécifique au sein des politiques agricoles, avec l'introduction de mesures de soutien différencierées pour assurer leur viabilité.

### Propositions

- **Maintien de la population en milieu rural**

Promouvoir des mesures actives de lutte contre l'exode rural, grâce à des incitations à l'activité agricole, à la promotion du travail digne dans les zones rurales, au soutien aux initiatives susceptibles de créer des emplois, à l'accès au logement et aux services essentiels, et à des aides spécifiques pour les zones menacées d'abandon et de désertification. Ces politiques doivent s'inscrire dans une approche territoriale différenciée, adaptée aux réalités du sud de l'Europe.

- **Promouvoir des systèmes collectifs et coopératifs de production et de gestion**

Soutenir les structures de collaboration entre exploitations agricoles (coopératives, associations, réseaux locaux) qui permettent la mutualisation d'outils, de formations, d'innovations et de ressources, augmentant ainsi la résilience économique du secteur agricole méditerranéen. Dans ce contexte, il convient d'encourager tout particulièrement le coopérativisme, une formule bien implantée dans l'Europe méditerranéenne qui renforce la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur.

- **Création d'un Pôle d'Excellence Rural (PER) complémentaire au programme LEADER**

Créer un fonds pour les initiatives innovantes et la création d'emplois en milieu rural, sur le modèle des pôles de compétitivité créés pour les zones urbaines.

- **Soutenir l'agriculture insulaire méditerranéenne**  
Reconnaissance dans un cadre stable de la PAC de l'agriculture insulaire méditerranéenne, avec l'octroi d'aides réglementaires spécifiques pour compenser les coûts plus élevés supportés par les exploitations insulaires.

### Conclusion

L'agriculture méditerranéenne se trouve à un carrefour critique. Les défis sont nombreux, mais avec les bonnes stratégies et la volonté politique, nous pouvons assurer un avenir durable et résilient à cette région. Nous appelons les décideurs politiques à adopter ces propositions pour soutenir l'agriculture qui est non seulement essentielle à notre économie, mais aussi à notre patrimoine culturel et environnemental.

### Signatures
